



KPT, Case postale, CH-3001 Berne
kpt.ch

Assurance Natura (N)

Conditions spéciales en complément des CGA
Edition 01.2023

Contrat

But *N art. 1*

Nous prenons en charge les coûts mentionnés plus bas des traitements ambulatoires de la médecine complémentaire. En font partie les mesures curatives selon le registre de la médecine empirique (RME) pour la médecine complémentaire, dans la mesure où elles sont appliquées par les fournisseurs de prestations suivants:

- thérapeute de la médecine complémentaire, reconnu par le RME;
- médecins et chiropraticiens admis en Suisse.

Prestations

Aperçu *N art. 2*

Prestations	Cl. de prestations 1	Cl. de prestations 2	Cl. de prestations 3
Prestations totales par année civile	CHF 3'000.–	CHF 1'500.–	CHF 3'500.–
Ordonnance médicale	oui	non (exception: médicaments)	non (exception: médicaments)
Franch. annuelle	aucune	aucune	CHF 200.–
Mesures diagnostiques et thérapeutiques	90 % des coûts.		
Répertorisation	90 % des coûts, au max. CHF 250.– par année civile.		
Laboratoire	90 % des coûts, au max. CHF 250.– par année civile pour les analyses ordonnées par un médecin en relation avec les traitements de la médecine complémentaire.		
Médicaments	90 % du coût des médicaments de la médecine complémentaire, dans la mesure où ils sont – ordonnés ou remis par le médecin ou le chiropraticien resp. – remis par le thérapeute.		
Cures	CHF 15.– par jour pendant 21 jours au max. par année civile pour une cure ordonnée par un médecin et effectuée dans un établissement de cure suisse équipé pour les traitements de la médecine complémentaire. Nous n'allouons aucune prestation pour les cures qui ne nous sont pas annoncées 14 jours avant le début de la cure.		

Classes d'âge

Changement de classe d'âge *N art. 3*

Le montant de la prime de votre assurance complémentaire est tarifé en fonction de l'âge. De façon générale, le passage à une classe d'âge supérieure s'accompagne d'une augmentation de la prime. Celui-ci a lieu le 1^{er} janvier de l'année où vous atteignez l'âge déterminant pour le changement de classe.

Les classes d'âge sont réparties comme suit :

0-18; 19-25; 26-30; 31-35; 36-40; 41-45; 46-50; à partir de 51 ans.

Berne,
1^{er} juin 2022
KPT Assurances SA

KPT Assurances SA